COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 16 mai 2024
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai à vingt heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil en séance publique sous la présidence de **M. GATARD**, Maire.

Étaient présents :

M. GATARD Christian, M. VALLEE Didier, Mme RIOLET Murielle, M. SCAVINER Yves, Mme BERHOUET Florine, Mme HALLARD Claudie, M. COUILLANDEAU Jean-Michel, Mme DUGUET Véronique, Mme BEDET Anaïs, Mme DUBOIS Florence, M. CARRERE Laurent, Mme KHELIFI Chantal, Mme BEIGNEUX Céline, M. LE SOURNE Philippe, Mme GALLMANN Delphine (arrivée à 20h15), CHOUTEAU Christian, Mme TAILLANDIER-SCHMITT, M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERY Patrick, M. CHEVILLARD Jérôme.

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

- M. CHANDENIER Jacques à M. COUILLANDEAU Jean-Michel,
- M. BEAN Thibault à M. CARRERE Laurent,
- Mme MONMARCHE-VOISINE Agnès à Mme RIOLET Murielle,
- M. BOUTET Kévin à M. CHOUTEAU Christian
- M. DELCROIX Yves à M. VALLEE Didier,
- Mme BRAGOULET Marie-Noelle à Mme BERHOUET Florine,
- Mme GEORGET Anne à M. GATARD Christian,
- M. GARCIA Guillaume à Mme BEDET Anaïs,
- M. ROLQUIN Michel à M. LAMY Michel.

Étaient excusés :

- M. GADRAT Antoine
- M. RUSSEAU Guy.

Était absente :

- Mme PERIGNON Mélanie.

Mme BEDET Anaïs est élue secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Approbation de la séance du Conseil Municipal du 04 Avril 2024

M. le Maire — Avez-vous des demandes de correction ? Non, donc je vais mettre le PV au vote. Existe-t-il des votes contre ou des abstentions ? Il est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 – Installation de M. Jérôme Chevillard suite à la démission de Mme Geneviève Gaultier-Brault

M. le Maire — Suite à la renonciation de Mme Béatrice Chomet, qui était sixième sur la liste, de M. Morel, qui était septième sur la liste et de Mme Destouches, qui était huitième sur la liste, il a été proposé la fonction de conseiller municipal à M. Jérôme Chevillard, qui a donc accepté d'assurer la fonction, ce dont je le remercie. Il est donc demandé ce soir d'acter l'installation de M. Jérôme Chevillard en qualité de conseiller municipal en remplacement de Mme Geneviève Gaultier-Brault.
M. Chevillard, vous remplacez Mme Geneviève Gaultier-Brault. Cela signifie que la barre est très haute parce qu'elle a été conseillère municipale pendant plus de 23 ans et n'a jamais manqué à ses devoirs. Nous comptons donc sur vous et M. Lamy, qui est votre chef de file, en particulier.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de M. Chevillard, que nous saluons bien entendu. Je vous propose de modifier l'ordre du jour pour donner tout de suite la parole à M. Grégoire Isidore, qui représente le Syndicat des mobilités de Touraine.

PREND ACTE

3 – Avis de la Commune sur le projet Lignes2tram en application des articles L122-1-V et R122-7-II du Code de l'environnement

M. Isidore — Bonsoir à tous. Pour commencer, je vais vous expliquer pourquoi il vous est demandé de délibérer sur le projet deuxième ligne de tram qui comprend, comme vous le savez, la création de la deuxième ligne de tramway et le réaménagement substantiel de la ligne de BHNS qui existe aujourd'hui.
Le Syndicat des mobilités de Touraine et maître d'ouvrage, a demandé au préfet, au mois d'avril dernier, de donner une déclaration d'utilité publique pour le préfet. Le préfet va organiser une enquête publique.
Cela se déroulera a priori après les vacances de l'été. Le préfet demande à toutes les collectivités concernées par le projet d'émettre un avis qui sera versé au dossier, qui sera porté à la connaissance de tous.

Le Code de l'environnement a été modifié. Auparavant, les collectivités venaient délibérer pendant l'enquête publique. Désormais, elles doivent le faire avant. Il s'agit d'une des nouveautés, en tout cas, des articles du Code de l'environnement. Quelques mots pour rappeler les enjeux :

- deuxième ligne de tramway,
- réaménagement de la ligne de bus à haut niveau de service,
- de nouveaux parkings relais et un centre de maintenance tramway qui est à agrandir, pour accueillir les nouvelles rames de tramway.

Les enjeux, vous les connaissez aussi : les mesures de mobilité qui ont fortement augmenté depuis 25 ans. Un succès qui est très fort, en tout cas sur la ligne A. Une erreur s'est glissée sur la page. Nous ne sommes pas à 62 000, mais à 72 000 voyageurs par jour sur la ligne A. Nous sommes donc à plus de 50 % par rapport à la prévision sur l'ouverture de la ligne. Nous avons donc un fort succès. Et si nous comptons les voyages sur une année, nous sommes passés de 20 millions à 40 millions sur un espace de 10 ans avec notamment la création de la première ligne de tramway.
Il s'agit donc vraiment d'une évolution très importante en termes d'emplois et pour les étudiants.
Il s'agit d'un projet environnemental, avec des objectifs très clairs de report modal. L'idée est de faire en sorte que les mobilités dans leur ensemble, viennent faire baisser le carbone de la Métropole. Il s'agit bien d'un des premiers paris du projet de tramway.

Nous avons aussi des mobilités douces qui viennent en accompagnement. Cela veut dire que nous allons requalifier l'espace public autour des tramways, autour du BHNS et nous créerons autant de pistes cyclables bidirectionnelles que de kilomètres de nouvelles lignes de tramway. Il est important de se le dire.
Nous créons aussi des espaces publics à la mode d'aujourd'hui. Nous connaissons les enjeux sur les îlots de fraîcheur, sur la biodiversité. L'objectif consiste à faire en sorte que les espaces publics respectent également ces changements de dogme, en cohérence avec la Métropole. Il faut aussi que nous ayons une plateforme de tramway qui porte, avec plus de 50 % de sa végétalisation, cette politique alliant à la fois biodiversité et économie de la ressource en eau. Pour résumer, la ligne 2 de tramway :

- s'étendra sur 12,5 kilomètres. Nous verrons le tracé dans la vidéo.
- 22 stations, dont une station qui sera de correspondance : la station Charcot entre la ligne 2 et la ligne A.
- Le trajet sera de 40 minutes d'un terminus à l'autre. Le tramway se déplacera à la vitesse commerciale, de 18,4 km/h, mais nous visons le même objectif que la ligne A. Les études démontrent pour l'instant, en tout cas, que nous pouvons atteindre cet objectif.
- Le tramway sera présent toutes les sept minutes à l'heure de pointe. Nous détendrons un peu l'intervalle. Nous passerons à huit minutes, notamment en heure creuse, de manière à pouvoir faire rentrer les tramways au dépôt et faire de la maintenance.
- Deux terminus qui sont proches du périphérique, à la fois à La Riche et à Chambray-lès-Tours.
- 900 places de stationnement qui seront réparties sur quatre parkings relais, c'est-à-dire les deux nouveaux parkings relais, La Riche – Chambray-lès-Tours, nous les verrons tout à l'heure ; et aussi les parkings relais existants.
- 35 000 voyageurs par jour constituent un chiffre important. Il s'agit de la fréquentation attendue à la mise en service sur cette ligne de tramway.

Cette fréquentation attendue justifie le recours au mode tramway. Un bus ne peut pas emporter autant de voyageurs par jour. La nouvelle ligne de

BHNS (13 km) desservira de Tours Nord jusqu'à Saint-Pierre-des-Corps, pour la zone des Atlantes. Cinq kilomètres seront réellement réaménagés depuis la rive gauche : du pont Mirabeau, jusqu'au terminus à Saint-Pierre-des-Corps. Nous parlons de 30 stations en tout. Neuf réaménagées, où nous allons refaire des abris confortables, l'information voyageur notamment. Nous nous attendons à 17 000 voyageurs par jour sur l'ensemble de cette ligne. Cette ligne sera donc toujours très utilisée. Nous aurons également 15 bus articulés qui feront le carrousel sur cette ligne.
Concernant la connexion, nous en avons parlé, nous avons parlé des parkings relais aux extrémités. Nous avons parlé de la connexion avec les parkings relais, qui sont vraiment au centre de la Métropole, donc de la Piscine du Lac et de la Sagerie. Nous avons aussi parlé des aménagements cyclables, et également des aménagements vélo, sachant que nous allons créer ce qu'on appelle des P+V, c'est-à-dire des parkings relais vélo, que vous connaissez déjà. Nous allons en créer 10 supplémentaires pour 250 places supplémentaires.
Je vous propose maintenant de regarder la vidéo. Nous allons regarder un trajet depuis le terminus de La Riche jusqu'à celui de Chambray-lès-Tours, en tramway, avec une vue aérienne, et puis des insertions. Nous appelons « insertions » les vues de nos architectes, pour voir un peu comment s'intègre très concrètement le projet dans le paysage.
Nous partons du P+R, bords de Loire, qui est à La Riche, sur le bord du périphérique. Nous avançons la rue de la Mairie, et nous arrivons à la fois sur la centralité de la Mairie de La Riche, et aussi la desserte du quartier Niqueux-Bruère, qui est un quartier politique de la ville. Le trajet continue, et va notamment traverser le futur quartier Plessis-Botanique, sur lequel beaucoup d'aménagements sont déjà faits, et encore d'autres sont à venir. Nous travaillons donc de très près avec l'aménageur ICADE. Nous arrivons à Tours, le long du jardin botanique, donc sur la rue d'Entraigues. Nous empruntons le boulevard Tonnellé, pour rejoindre un quartier politique de la ville, Maryse Bastié, et nous allons traverser toujours un futur quartier, ce que nous appelons les casernes Beaumont, qui est en cours de construction. Le trajet emprunte le boulevard Jean Royer, qui vient longer la place de Strasbourg, les casernes militaires, sur votre droite. Nous sommes ici sur la place Sidi-Brahim, qui sera la station de tramway centrale du boulevard Jean Royer. Le trajet continue sur la place de la Liberté, qui va devenir — vous voyez avec tous ces traits- un pôle d'échange assez important, finalement, à l'échelle métropolitaine.
Nous allons trouver la ligne de BHNS, et les deux lignes de tramway. Nous continuons le trajet sur ce que nous appelons le tronc commun. À cet endroit se trouve une infrastructure qui sera commune à la ligne 1 et à la ligne 2. Nous voyons la ligne 1 qui se débranche, et la ligne 2 qui continue sur les Ponts du Sanitas, c'est-à-dire les deux ponts qui enjambent le Cher. Nous arrivons à la Piscine du Lac, et avant de rejoindre la montée de la Bergeonnerie, le tracé fait une excursion pour aller desservir pleinement le quartier des Fontaines, qui est aussi un quartier politique de la ville. L'excursion se fait dans une petite boucle.

Nous revenons sur le quartier Rive sud, qui n'a pas encore de nom, mais qui est en cours de construction, et nous montons l'Avenue de l'Alouette, pour rejoindre après l'Avenue de Bordeaux, et la desserte du quartier de la Bergeonnerie, aussi quartier politique de la ville. La desserte du quartier

Grandmont ; Nous voyons bien ici les pistes cyclables à gauche, la plateforme au milieu, et puis la circulation générale de l'autre côté.

À la Porte des Arts, nous bifurquons pour rejoindre l'avenue de la République. Nous venons desservir, nous l'avons évoqué, le P+R Sagerie, l'hôpital Trousseau. Nous serons à peu près, je crois, à 250 mètres de l'entrée des futures urgences. Nous arrivons par la suite au lycée agricole. Le tracé du tramway vient rejoindre par la suite, de manière symétrique, le périphérique, pour aller chercher les automobilismes au plus près des grandes infrastructures, notamment avec le parking relais de la Papoterie. Voilà donc le parcours en quelques minutes. Cela représentera en réalité 40 minutes de trajet.

Les grands principes de l'insertion du tramway, vous l'avez vu, nous allons chercher à insérer un tramway le plus possible en site propre, pour pouvoir garantir à la fois sa régularité et sa vitesse, et nous allons à chaque fois aménager à la fois la circulation générale, l'espace public, et les voies recyclables en parallèle. Tels sont les grands principes qui viennent guider l'aménagement dans chaque rue empruntée par le tramway. Nous retrouvons à la fois l'arrivée de l'avenue de Bordeaux, où nous avons un site en latéral, et les voies cyclables qui étaient du côté du bois de Grandmont, puis nous avons les voies du tramway en site propre, et par la suite la circulation générale. Nous aurons un tracé Avenue de la République, qui sera un tracé dit axial, où nous aurons les voies de tramway en site propre, qui sont situées au milieu de l'avenue de la République, modulo, en tout cas, l'hôpital Trousseau, où un petit crochet sera fait pour desservir au mieux l'espace public, et également les urgences en piéton. Les aménagements de la ligne vont être un peu similaires à la ligne A. Des recherches d'économie sont menées, dont notamment un important travail sur les matériaux. Nous avons eu beaucoup de pierres, nous avons finalement proposé des calepinages qui seront plutôt en béton. Il s'agit donc d'éléments que nous allons concrètement proposer dans les mois à venir, pour pouvoir voir ce que cela représente réellement, et qui peuvent générer des économies très substantielles.
Concernant le matériel roulant, nous allons garder à peu près la même signature que le matériel roulant existant, avec une teinte légèrement différente. Le matériel existant, il s'agit de la livrée, ce que nous appelons Loire et nous aurons une livrée, Cher pour le nouveau matériel roulant, pour les 19 rames que nous allons acheter. Ce matériel roulant, nous l'avons choisi, mais au regard du trafic attendu, qui est quand même un trafic important. Nous ne pourrons pas l'absorber par une ligne de bus. Il s'agit aussi d'un trafic important, et nous ne pouvons pas non plus l'absorber avec des rames de 30 mètres, comme sur d'autres réseaux.
Nous avons donc choisi d'utiliser des rames de 42 mètres, qui seront, d'un point de vue fonctionnel, complètement équivalentes à celles de la ligne A. Nous allons quand même chercher par la suite à exploiter majoritairement la livrée Loire sur la ligne A, et la livrée Cher sur la ligne B.
Concernant le coût et le financement, sur le coût global, nous étions à la sortie d'AVP, il est estimé aujourd'hui à 495 millions d'euros, aux conditions économiques de septembre 2023. Les augmentations des prix des travaux publics n'ont finalement pas évolué depuis 2018. Quand nous avions un coût à 420 millions, nous avons eu une augmentation qui est à peu près de 17 %. Il s'agit de l'augmentation de l'indice des travaux publics entre 2018 et 2023.

Il s'agit de 17 % en travaux publics, comme notamment le coût pour les ménages, et cela représente 35 % d'augmentation sur le matériel roulant, donc un matériel à haute valeur ajoutée. Nous avons réalisé, en phase d'AVP, à peu près 5 millions euros d'économie, qui sont compris dans ces 495 millions euros. Nous espérons de nouveau faire 5 millions euros d'économie cette année sur ce que je vous disais concernant des choix de matériaux, des choix de poteaux, mais qui permettent tout de même de faire diminuer la facture.

Le point d'orgue de cette ré-estimation sera le résultat de l'appel d'offres sur le matériel roulant et les rames de tramway. Il s'agit d'un résultat que nous attendons pour la fin d'année. À la fin de l'année, nous serons très proches de la vérité sur le coût de l'infrastructure tramway. Je le répète, le coût de 495 millions euros comprend à la fois le tramway et la ligne de BHNS.

Concernant le calendrier, vous le connaissez. Une enquête publique est prévue à la fin de l'été. Nous attendons pour le printemps prochain la déclaration d'utilité publique. Si tous les signaux sont favorables, cela signifie que dès le printemps prochain, nous débuterons les travaux dits d'aménagement préparatoire, c'est-à-dire des travaux sur les réseaux, des travaux de démolition, des travaux sur les déviations, circulation générale, vélos, piétons, bus, etc., et nous débuterons, dès l'été 2025, les travaux de construction. Cela nous amène à fin 2027, où nous serons capables de tout réceptionner, de faire circuler les premières rames pour les phases d'essais, en espérant qu'en 2028, le tramway sera mis en service.

Concernant le dossier d'enquête publique, il s'agit d'un dossier très volumineux. Vous pouvez aller le consulter dans les bureaux du SMT, sur rendez-vous. Il s'agit d'un dossier de 5 000 pages, et cela ne se lit pas comme un livre de chevet, mais plutôt comme l'encyclopédie que l'on vient consulter comme à la bibliothèque municipale, où chacun vient chercher ce qu'il veut voir dans ce dossier. Il faut le voir comme cela. Nous avons un index qui s'appelle le guide de lecture et qui permet de voyager dans le document. Nous n'allons pas passer des heures sur le sujet, mais juste pour votre information, il est composé de 13 pièces, un guide de lecture où chacun pourra retrouver ce qu'il veut, le néophyte pour retrouver notamment un résumé non technique d'une cinquantaine de pages avec des termes communs, qui expliquent le projet dans les détails. Les experts pourront aller chercher dans les pièces particulières. Un exemple de pièce particulière : la notice explicative dans laquelle se trouvent des études socio-économiques. Cela peut concerner les études d'impact sur l'environnement : nous allons mesurer l'impact sur le bruit, nous allons mesurer les impacts sur certaines espèces végétales, cela peut également concerner le dossier d'enquête parcellaire pour voir notamment les impacts fonciers résiduels que nous aurons sur le projet. Je vous propose de passer, pour ne pas détailler l'ensemble, aux prochaines étapes.

Parallèlement à cette enquête publique, un travail important est mené sur la concertation, concertation qui avait été suspendue, notamment le temps de choisir le tracé définitif du projet, et qui a repris, en tout cas, depuis l'année dernière. L'année dernière, des balades urbaines ont été faites, le site internet a été mis en ligne, des rencontres ont été faites, notamment sur un collectif, et une réunion publique a été faite à Tours en juin 2023. Ces

actions de concertation concernent aussi une concertation réglementaire. Vous l'avez peut-être vu passer, mais cela concernait la modification de périmètre d'espaces boisés classés sur le bois de Grandmont. Il s'agit donc d'une concertation réglementaire que nous avons menée au mois de janvier, dont les résultats seront intégrés dans le dossier d'enquête publique. Vous avez pu participer à deux sessions de tourbus, qui ont permis à tous les élus de découvrir concrètement le tracé de la ligne de tramway, et aux équipes du SMT et à son moniteur de projet de recueillir vos remarques et questions dans toute leur nuance.
Cela continue notamment avec six réunions publiques qui sont programmées sur les mois de juin et de juillet. Pour Chambray-lès-Tours, la réunion publique aura lieu le 5 juin prochain. Elle s'adressera au grand public, tandis que les équipes techniques rencontrent en parallèle des associations environnementales, des associations sur le développement des transports, les modes actifs, et sur l'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Ce travail se poursuit donc en parallèle des réunions publiques.

J'ai un mot à dire sur les outils de communication : je vous invite à vous rendre sur le site Ligne de tram pour toute information. Nous avons toujours toute la documentation à jour, mais nous allons éditer :

- un dépliant du projet, qui permettra une présentation simple en quelques pages,
- une carte détaillée où chacun pourra s'y retrouver finalement : « où est-ce que je me situe par rapport au projet de la deuxième ligne de tramway du BHNS ? »,
- et une vidéo de présentation du projet qui est en cours d'élaboration.

Il s'agit en tout cas du kit de communication préparé pour la phase de concertation publique.

M. le Maire

Merci beaucoup M. Isidore pour cette présentation très claire. Vous voyez donc que le projet est prêt à démarrer. Le dossier d'avant-projet a été réalisé, toutes les études techniques sont terminées, mais nous sommes à une période charnière, puisqu'avant de démarrer les travaux, il faut faire une nouvelle concertation qui est très importante et qui est obligatoire, c'est-à-dire la fameuse enquête publique pour que tous les citoyens de la Métropole, mais d'ailleurs aussi – puisque l'enquête est publique et elle concerne tous ceux qui ont un mot à dire sur cette ligne 2 de tramway – puissent s'exprimer. Il s'agit donc d'une enquête qui est prévue sur un mois, mais compte tenu de l'enjeu, elle sera très certainement prolongée jusqu'au mois de novembre et ensuite, après le résultat de l'enquête et la décision préfectorale, les travaux pourront démarrer en 2025. Dès l'année prochaine, des travaux débuteront donc à Chambray-lès-Tours, si bien entendu l'avis du commissaire enquêteur est favorable, ce que nous espérons vivement.
Mes chers collègues, nous nous trouvons donc à une période où les choses vont assez vite s'accélérer et se concrétiser puisque cela fait de nombreuses années que nous en parlons. Rappelez-vous, la première ligne de tramway a été inaugurée au début du mois de septembre 2013, il y a donc bientôt 11 ans. J'ai participé à toutes les discussions de la Métropole, vous vous en doutez bien, mais des milliers d'heures de travail et de réunion ont été faites avec la Métropole et de nombreux interlocuteurs pour faire aboutir ce dossier qui a été complexe et a connu des rebondissements et des ralentissements. Au départ, la ligne de tramway devait en effet être mise en

œuvre en 2026, mais suite à des discussions au niveau de la Ville de Tours par rapport au tracé entre le boulevard Jean-Jaurès et le boulevard Jean-Royer, cela a pris du retard. Les choses sont désormais de nouveau sur les rails. Je vous laisse maintenant la parole, M. Le Sourne.

M. Le Sourne — Tout d'abord, je vous remercie pour votre présentation concise que j'ai trouvé très intéressante. Je voudrais cependant ajouter que ce grand projet sera également, pendant la période d'avril 2025 à 2028, créateur d'emplois. Il s'agit d'un point non négligeable, surtout à l'époque où nous vivons. Durant ces trois ou quatre années, cela va permettre de pérenniser des emplois dans le secteur des travaux publics et puis créer bien évidemment des emplois supplémentaires pour la population. Voilà ce que je voulais rajouter et je vous remercie encore une fois.

M. Isidore — Il est important de souligner que l'effectif atteindra entre 1 000 et 1 500 équivalents temps plein en période de pointe. Ce pic de main-d'œuvre coïncidera avec une phase intense de travaux et de fabrication des rames, ainsi que de diverses fournitures. L'impact de ce projet s'avère par conséquent important.

M. Lamy — Il est sûr que pour Chambray-lès-Tours, il s'agit d'un événement majeur à venir. Il n'est pas neutre et cela s'accompagnera — j'imagine que toutes les dispositions ont été prises — d'un accompagnement pour pallier ou du moins limiter au maximum les difficultés de circulation que nous allons vivre parce que pendant deux ans, cela va être compliqué. J'imagine que le projet est évidemment réfléchi, mais quand même, il faut aussi savoir que nous allons avoir un moment un peu compliqué, surtout qu'en parallèle, le chantier du nouvel hôpital Trousseau sera mené. Nous risquons donc d'avoir sur l'Avenue de la République — en tout cas pour Chambray-lès-Tours — des moments un peu compliqués, je pense. Je pense que cela risque de présenter des complications, en dépit des études réalisées.

Je m'interroge aussi, parce que j'ai entendu que nous allons faire des économies par rapport aux 495 millions d'euros qui sont attendus, sachant qu'il s'agit d'un prix bloqué en septembre 2023, vous l'avez très bien expliqué d'ailleurs. J'imagine qu'entre-temps, il est rare que cela baisse. Cela monte probablement moins vite aujourd'hui, mais la courbe est plutôt ascendante que descendante. J'ai quand même souvenir de la première ligne de tramway. Nous étions partis sur un montant de 200 et quelques millions d'euros. Il s'agissait du montant attendu, et puis la réalité représentait beaucoup plus, c'est-à-dire presque le double. Il est sûr qu'il ne s'agit pas des mêmes tramways, il ne s'agit pas des mêmes tracés, les mêmes difficultés ne se présentent probablement pas, mais j'ai beaucoup de mal à imaginer que le montant annoncé aujourd'hui sera le montant réalisé demain. Cela implique donc probablement des réajustements. Nous espérons en tout cas que les promesses tenues seront de ne pas augmenter les impôts sur la partie métropolitaine afin justement d'éviter de répercuter ces coûts sur les impôts des habitants de la Métropole. Nous pouvons quand même nous réjouir de voir cette transformation des espaces. Nous avons vraiment de belles choses qui vont se faire, de beaux projets qui vont être réalisés. À la fois, je suis ravi, je suis très content de ce qui va se passer, je pense qu'il s'agit d'une vraie chance. Je pense à la fois qu'il ne faut pas être dupe sur le tarif définitif, je n'y crois pas une seconde. Nous avons déjà

l'expérience de la ligne de tramway A, et là, nous arrivons sur la ligne de tramway B, alors vous pouvez me dire que ce ne sera peut-être pas exactement la même chose.

Il faut aussi un vrai regard vigilant sur les points de saturation de la circulation sur l'Avenue de la République. Je pense que nous allons vivre des moments extrêmement compliqués. Il faut donc vraiment un accompagnement, ou en tout cas une vraie étude pour ne pas pénaliser durablement les chambraisiens et ceux qui viennent travailler à Chambray-lès-Tours. Merci.

M. Isidore

Juste un point sur le coût final du projet : nous avons étudié ce coût de 495 millions d'euros avant de le présenter au Conseil syndical du SMT pour délibération. Nous avons pris en compte les réalisations de nos voisins. Nous avons examiné leur coût final, c'est-à-dire le coût à la sortie des travaux.

Deux projets comparables nous ont servi de référence : le tramway T12 dans les Hauts-de-Seine (Île-de-France) et la ligne 2 d'Angers. Les coûts des travaux inclus dans les 495 millions d'euros correspondent aux coûts finaux des travaux de ces projets voisins. Il s'agit d'une expertise que nous avons apportée à l'étude.

Concernant les impacts des travaux sur la circulation, il est vrai qu'ils seront inévitables. Nous avons déjà entamé des discussions avec vous, vos services et la Métropole de manière à voir l'impact choisi. Encore une fois, un impact se produira sur la circulation générale.

La question est de savoir comment orienter cet impact. Voulons-nous concentrer les embouteillages sur les grands axes ou dans les petits quartiers ? Il s'agit du travail que nous devons mener à bien d'ici fin juin et à la fin de l'année, afin de définir l'impact que nous aurons avec nos chantiers. Un impact se produira cependant, quoi qu'il arrive.

Mme Champigny

Merci pour votre présentation. J'ai bien noté la création d'emplois induite par le projet. Il est cependant important de relativiser cet avantage car ces emplois ne seront pas pérennes et ne dureront que trois ans.

Ma question concerne les protestations récurrentes autour de l'allée Jean Royer. Apparemment, une solution a été trouvée, ce qui constitue une bonne nouvelle.

Pour Chambray-lès-Tours, ce projet de tramway est très attendu, d'autant plus que vous en aviez fait la publicité lors de votre campagne municipale. En théorie, je trouve l'idée excellente. Cependant, je m'interroge sur les implications financières. Avons-nous réellement les moyens d'investir un montant de 500 millions d'euros ? Ce projet ne se fera-t-il pas au détriment d'autres investissements ? Par ailleurs, une augmentation des impôts semble inévitable pour financer le projet. Je me dis qu'une ambition plus modeste, même si elle avait été moins avantageuse pour Chambray-lès-Tours, aurait peut-être été plus réaliste. Enfin, je regrette que la ligne de tram ne passe qu'à 250 m des urgences. Que faire pour les personnes en difficulté qui se rendront à l'hôpital ? Faut-il prévoir une navette entre l'arrêt du tram et les urgences, puisque la plupart du temps, lorsque nous nous rendons à

l'hôpital, nous ne sommes pas en état de marcher ?

M. Isidore

Concernant les emplois permanents, le projet permettra la création d'au moins une centaine de postes, notamment car il nous faut des mécaniciens, des conducteurs de tramway et des conducteurs de bus supplémentaires afin d'assurer le service de transport. Il s'agira donc d'emplois pérennes, créés sur le territoire.

Au sujet du boulevard Jean Royer, un collectif s'est constitué pour nous questionner sur ce projet. Nous l'avons rencontré à plusieurs reprises, en salle et sur le boulevard même. Ce collectif regroupait beaucoup de personnes inquiètes, concernant les ondes électromagnétiques et l'accessibilité pour les poussettes, etc. Nous avons donc essayé de répondre à toutes les questions de la manière la plus claire possible.

Aujourd'hui, les échanges avec ce collectif ont cessé, car toutes leurs questions semblent avoir été abordées. Même si nous ne pouvons pas dire que nous avons totalement apaisé leurs inquiétudes, nous avons en tout cas joué la transparence totale en communiquant les études réalisées.

Enfin, concernant l'hôpital, il faudra réfléchir en collaboration avec l'établissement sur cette question, compte tenu notamment des perturbations engendrées par le projet de construction du nouvel hôpital Trousseau. La solution la plus optimale que nous ayons trouvée a été de placer une station de tramway à 250 m de l'entrée de l'hôpital. Vous avez cependant raison, il nous faudra trouver, en collaboration avec l'hôpital, des solutions pour desservir au mieux l'ensemble des sites.

M. Vallée

Tout d'abord, je vous remercie pour votre présentation. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour Chambray-lès-Tours, mais également pour l'ensemble de la Métropole. Comme vous l'avez souligné, les embouteillages sont fréquents dans la région, et cette deuxième ligne de tramway, suivie, je l'espère, d'une troisième dans une dizaine d'années, devrait contribuer à fluidifier la circulation et à réduire le nombre de véhicules en circulation. Cela permettra également de favoriser les modes de transport doux, un enjeu crucial pour notre avenir. Le tramway a en effet pour vocation première de désengorger les routes et d'offrir un service de qualité aux habitants, leur permettant de se déplacer facilement dans la Métropole sans devoir recourir à leur voiture. Bien entendu, toutes les destinations ne seront pas directement accessibles par le tramway, et des lignes de bus complémentaires seront nécessaires.

Je suis particulièrement satisfait de voir que le tramway desservira la Papoterie, ce qui n'était pas évident au départ. Cette extension profitera non seulement aux Chambraisiens, mais aussi aux habitants de la deuxième couronne de la Métropole, qui se sont réjouis de la création d'un parking relais à la Papoterie. Cela permettra à certains d'entre eux, même si tel n'est pas le cas pour tous, de rejoindre la Métropole en utilisant ensuite un mode de transport propre.

Un seul bémol concerne toutefois l'accès à la gare pour les Chambraisiens. Une rupture de charge existera en effet au niveau de la Place Jean Royer. Je me suis déjà exprimé sur ce sujet et j'espère que des solutions pourront être

trouvées. Je ne connais pas les solutions techniques envisageables, mais il est important de prendre ce point en compte, car la gare est un lieu essentiel pour les Chambraisiens qui souhaitent aller vers d'autres destinations, en région parisienne ou ailleurs.

Enfin, je salue le travail effectué sur la ligne BHNS, dont les différentes liaisons vers Saint-Pierre-des-Corps et la gare sont très importantes, y compris pour les habitants de Chambray-lès-Tours.

M. Isidore — Je tiens à dire un mot pour illustrer le report modal dont vous parlez et que nous aimons bien utiliser au SMT. Nous parlions de 70 000 voyages par jour sur la ligne A de tramway. Aujourd'hui, sur l'autoroute A10 qui traverse la Métropole, vous avez 70 000 véhicules par jour. Voilà donc un peu l'équivalence. Le trafic que nous pouvons emporter par cette ligne de transport est quand même très fort.

Tel que le schéma d'exploitation envisagé aujourd'hui, c'est-à-dire avec une ligne A qui ne change pas et une ligne 2 à La Riche à Chambray-lès-Tours, quand je viens de Chambray, je descendrai à Charcot pour aller à la gare et j'attendrai sur la même station, sur le même quai, le tramway d'après qui vient me prendre pour aller à la gare. Une rupture de charge se produira, certes, mais elle sera quand même assez faible. Ce schéma d'exploitation à deux lignes n'est pas figé, c'est-à-dire que nous allons construire au niveau de la Place de la Liberté ce que nous appelons un triangle ferroviaire et nous pourrons imaginer demain changer les mouvements. Pouvons-nous alterner les choses ? Nous le considérerons en fonction des besoins majoritaires à ce moment-là. Faut-il exploiter les branches différemment ? Nous pourrons aussi le considérer. L'infrastructure est en tout cas conçue pour permettre de faire des choix pour l'avenir.

M. le Maire — Je vous remercie. Cette précision était très importante, c'est-à-dire que l'infrastructure sera conçue, l'exploitation ne se fera pas dans un premier temps, mais elle pourra se faire ultérieurement. Mme Berhouet, je vous donne la parole.

Mme Berhouet — Bonsoir, j'ai une question concernant les parkings relais à chaque terminus. Compte tenu du succès de la première ligne, ne craignez-vous pas que ces parkings arrivent très rapidement à saturation, et qu'ils soient un peu victimes de leur succès ? Si tel est le cas, quelles sont les possibilités d'extension ou autres solutions ?

M. Isidore — Il s'agit d'une discussion que nous pourrons avoir notamment dans le PLUm pour voir si nous pouvons mettre des réserves foncières dans ce PLUm afin de prévoir l'extension des parcs relais. Les modèles de trafic ne nous disent pas que nous allons exploser l'ouverture de la ligne 2, les compteurs sur les deux parcs relais, mais nous ne sommes pas à l'abri d'un beau succès, comme nous le voyons en tout cas sur la ligne A, qui est supérieur aux attentes. Dans ce cadre, je pense que la solution sera de vraiment prévoir des réserves dans le PLUm pour pouvoir étendre ces parcs relais.

M. le Maire — Ou bien des extensions en silos paysagés, bien entendu, végétalisés, comme nous en voyons dans de grandes villes européennes. Avez-vous d'autres questions, mes chers collègues ?

La Métropole et le Syndicat des mobilités de Touraine sont en train de construire un système beaucoup plus large de déplacements décarbonés pour le futur de nos concitoyens. Nous parlons en effet de la première et de la deuxième ligne de tramway. Une troisième ligne de tramway est à l'étude — bien entendu, je ne sais pas à quelle date – mais qui doit relier Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Cyr-sur-Loire. À Saint-Pierre-des-Corps, nous ne savons pas exactement où, mais l'idée consiste — comme pour la deuxième ligne — à sortir un petit peu de la ville et à aller chercher les points de congestion à l'entrée de la Métropole à l'Est, c'est-à-dire entre la Ville aux Dames et Montlouis-sur-Loire, au niveau de Conneuil, par exemple, et puis après, à desservir la gare ; et à aller — pour la même raison que sur la deuxième ligne- jusqu'au périphérique au nord au niveau du pôle santé de l'Alliance, à proximité de la Membrolle-sur-Choisille. Il y a un autre projet qui est à l'étude à l'heure actuelle. Un autre sujet très important a fait l'unanimité au niveau du département de toutes les communautés de communes : le service express régional métropolitain. Il s'agit de l'étoile ferroviaire. Le Gouvernement a lancé des appels à projets. 10 projets d'étoiles ferroviaires en France seront aidés par l'État pour des exploitations de ligne. La Métropole en fait partie. Christophe Béchu l'a assuré au président de la Métropole, Frédéric Augis. Nous attendons maintenant l'officialisation de tout cela. Nous sortons de la Métropole, mais nous relions aussi la Métropole aux territoires ruraux. Cela fait donc aussi partie des perspectives d'avenir, pas forcément immédiatement et à court terme, mais il s'agit quand même de grands projets pour notre Touraine. Un autre grand projet attend la signature du Premier Ministre : l'autoroute bas carbone. Il s'agit aussi d'un projet qui est mené avec l'État et Cofiroute, qui vise à créer sur l'autoroute A10 les voies pour la circulation des bus entre Parçay-Meslay et Sorigny, avec plusieurs stations d'échange multimodal, dont une à Chambray-lès-Tours, au niveau de la station de la Porte des Arts, c'est-à-dire au niveau du site Renault, avec une passerelle sur l'autoroute pour relier Renault et la Porte des Arts et un échangeur au niveau de Rochepinard pour desservir Les Atlantes et la gare de Saint-Pierre-des-Corps avec la création d'une gare sud. La convention a été signée entre Cofiroute et l'État, avec la Métropole. Tous les services ministériels ont émis des avis favorables. Nous attendons la signature du Premier Ministre. C'était déjà à la signature d'Élisabeth Borne. Maintenant, nous attendons cette signature. Nous avons des contacts au niveau de la Métropole et avec les cabinets des ministres. Nous recevons des discours plutôt optimistes. Cela a pris du retard, car l'État est en train de renégocier cette convention pour le fonctionnement des autoroutes et des péages avec le groupe VINCI.

Je voulais vous parler d'un dernier grand projet, sans être trop long, qui est dans le système dont je vous parle : le système global de mobilité. Il s'agit du schéma cyclable de la Métropole. Avec combien d'axes, M. Le Sourne ? Six ou neuf grands axes. Neuf grands axes cyclables sur l'ensemble de la Métropole jusqu'à ses sorties, bien entendu, pour faire le lien avec les territoires extérieurs à la Métropole. Vous voyez donc qu'il s'agit de nombreux projets faisant un tout. Ces projets vont coûter beaucoup d'argent, en effet, mais ils ne seront pas financés que par la Métropole, fort heureusement, mais constituent quand même des perspectives d'avenir enthousiasmantes, encourageantes, et très positives pour nos concitoyens et notamment les jeunes qui, comme nous, sont beaucoup attachés à la transition écologique, à la nécessité de répondre à l'urgence climatique, et à la nécessité de développer des déplacements décarbonés. Voilà ce que je

voulais vous dire en conclusion pour élargir un petit peu le sujet, au-delà de la deuxième ligne de tram qui nous concerne au premier chef.
Je vous propose de passer au vote. Existe-t-il des votes contre ou des abstentions ? Une abstention. Je vous remercie pour ce vote et je remercie M. Grégoire Isidore.

Adopté par 29 voix pour et 1 abstention (Mme Champigny Marie-Martine)

3 - Validation du tableau des commissions municipales

M. le Maire — Il s'agit d'un simple remplacement. Je vais le mettre au vote.
Existe-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

4 - Approbation des transferts de charges pour 2024 entre la Ville de Chambray-lès-Tours et Tours Métropole

M. le Maire — Il s'agit d'une délibération que nous passons tous les ans. L'allocation compensatrice de fonctionnement existe depuis la création de Tours Plus en 2000. Il s'agit du reversement de la taxe économique, qui s'appelait à l'origine la taxe professionnelle, à son niveau de l'année 2000 que la Métropole nous reverse, déduction faite des transferts de charges. Par rapport à l'an dernier, aucun changement ne s'est produit. Cela représente 4 682 000 euros. La contribution d'investissement versée par la commune à la Métropole pour 2024 représente 850 000 euros. Aucun changement non plus par rapport à l'année dernière ne s'est produit à ce niveau. Cela existe depuis le premier janvier 2017, quand la Métropole a pris la compétence voirie. Cela correspond aux investissements de voirie que nous faisions au niveau communal et que nous avons transférés à la Métropole. Sur le plan financier, cette opération est neutre, bien entendu, tant pour nous que pour eux. Je n'ai rien de plus à vous dire à ce sujet. Vous avez peut-être des questions. Oui, M. Lamy ?

M. Lamy — Comme d'habitude, je vais vous dire que cette compensation bloquée depuis 2000, sans revalorisation, sans clause de revoyure, je trouve cela dommage, surtout que vous occupez le poste de vice-président des finances de la Métropole. Vous savez bien ce que représentent les augmentations puisque nous voyons très concrètement dans le fonctionnement, y compris sur Chambray-lès-Tours, de réelles augmentations liées au fonctionnement de nos services. Ce transfert de charges était cependant — comme je l'expliquais la dernière fois — à 1 pour 1. Nous étions à 4,6 millions d'euros donnés, pour 4,6 millions d'euros reçus. Aujourd'hui, nous sommes plutôt à deux pour un. Nous donnons deux et nous récupérons un.
J'entends que la péréquation est importante et il faut jouer de la péréquation pour notre métropole. J'aurais bien aimé — peut-être qu'un jour nous y arriverons — avoir une revalorisation intelligente de ce montant qui est fixe depuis 24 ans maintenant. Je ne pense pas qu'en 24 ans, nous étions en déflation, mais plutôt en période d'augmentation d'inflation. Je vais

évidemment voter pour, mais je trouve dommage que nous soyons restés bloqués sur cette situation.

M. le Maire

C'est la loi. La compétence économique a été prise partout par les Métropoles, et le montant reversé correspond à celui du début de la mise en œuvre de la structure. Les compensations, quant à elles, se font autrement, selon les besoins de la commune : la prise en charge de l'investissement d'intérêt métropolitain. Cela peut concerner le domaine économique, le domaine culturel, le domaine de l'habitat ou encore le domaine des grands équipements. Nous allons par exemple bénéficier de la deuxième ligne de tramway. Cela n'était pas gagné d'avance. Encore aujourd'hui, M. Lamy, vous le savez très bien, des personnes contestent le tracé de notre ligne et veulent remettre en cause la liaison entre Trousseau et la Papoterie. Ce serait dramatique, car imaginez un parking relais sur Trousseau : où le mettre ? Et qu'en est-il de la circulation des voitures qui viendraient tous les matins de la Papoterie jusqu'à Trousseau pour se garer sur un parking relais ?

Nous avons heureusement un retour très positif du Syndicat des mobilités de Touraine pour Chambray-lès-Tours. Sur les 500 millions d'euros, je ne dis pas que la moitié est pour Chambray-lès-Tours, mais une bonne partie l'est quand même. Je dirais même qu'un gros tiers l'est. Les compensations représentent donc un autre sujet. La seule chose que nous avons revalorisée au profit de la commune concerne la dotation de solidarité communautaire. La Métropole de Tours est en fait l'une des plus grosses métropoles qui redistribue de l'argent aux communes parce que le montant de la taxe, nous le redistribuons en totalité, déduction faite des transferts de charges. Nous distribuons cependant aussi une dotation de solidarité communautaire qui est assez importante et qui a été revalorisée. Chambray-lès-Tours a notamment bénéficié d'une revalorisation parce que les critères que nous avons définis étaient avantageux pour la commune.
Nous avons aussi les fonds de concours dont nous bénéficions tous les ans. Nous sommes très redistributeurs. Les prises de compétences communautaires viennent ensuite évidemment. Je pense qu'à l'avenir, il faudra défendre, par exemple si nous voulons une vraie compensation, le fait que toutes les piscines municipales deviennent communautaires et que les frais de fonctionnement des piscines, qui nous coûtent encore 400 000 euros, soient à la charge de la Métropole. Il s'agit de choses qui peuvent aboutir, plutôt que ce que vous évoquiez. Je vous le dis en toute simplicité : ma carrière politique est plus derrière moi que devant moi, donc je ne demande qu'à partager de bons conseils. Je vais mettre au vote cette délibération.

En l'absence d'autres demandes de parole, existe-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 – École Municipale de Musique : tarifs année scolaire 2024/2025

M. le Maire

Nous vous proposons de faire exactement comme nous l'avons fait pour les autres tarifs municipaux qui sont passés au mois de décembre dernier : + 1,5 % pour les Chambraisiens et + 3 % pour les hors-communes. Sachant, quand même, qu'il est important de souligner que nous sommes l'une des seules communes en Indre-et-Loire et en particulier dans la Métropole à

faire en sorte que nos tarifs à l'école de musique tiennent compte du quotient familial. Cela fait que nous avons les tarifs les plus bas de toutes les écoles de musique qui existent dans la Métropole.
Mes chers collègues, vous avez les tarifs en annexe, avec les quotients familiaux : pour un cursus complet, quotient familial de 0 à 800 ; 101 euros par an pour un enfant. Cela coûte moins cher que l'inscription à un certain club de sport. Existe-t-il des demandes de parole ? Oui, M. Lamy.

M. Lamy — Je vais par principe m'abstenir, parce que cela me permettra de rappeler votre promesse faite aux Chambraisiens, qui était de ne pas augmenter les tarifs municipaux, même si j'entends que l'augmentation peut être nécessaire. Ce qui me plaît quand même dans cette augmentation est de voir une différence entre les hors-communes et les Chambraisiens. Je l'ai toujours dit, je trouve que notre commune n'a pas à sponsoriser. Nous devons sponsoriser d'une certaine manière, mais pas à la même hauteur les non-Chambraisiens et les Chambraisiens. J'avoue que cela me dérangeait que nous ne fassions pas cela. Je trouve cela intelligent et logique.
Nous parlons maintenant d'un montant de 1,5 %. Ce montant est dérisoire, mais est-il utile ? Vous savez, quand les choses sont si dérisoires, parce que 1,5 % sur 101 €, comme vous dites, moins peut-être aussi les cautions familiales et peut-être les réductions de deuxième, troisième enfant. Je ne me rends pas compte de combien cela peut représenter, mais peut-être des centaines ou pas loin d'un millier d'euros, mais peut-être pas tellement plus, je n'en sais rien. Je me demande de ce fait s'il est utile de revenir sur votre promesse pour, finalement, pas grand-chose.

M. le Maire — Je peux vous assurer, M. Lamy, que – je vous l'avais dit, ainsi qu'à tous les conseillers, lorsque nous avons voté le budget 2024 – contrairement à ce que nous pourrions imaginer, vu de l'extérieur, le budget 2024 a été équilibré à l'euro près. Cela n'a donc pas été aussi simple que cela.
Nous avions un déficit de fonctionnement en 2023 qui n'est pas loin de 800 000 euros, et nous avions un gros excédent d'investissement en 2023, parce que nous avions fait un emprunt. À cause de l'augmentation très importante des charges de chauffage et d'énergie, et des charges de personnel également, la situation financière de la Commune, depuis trois ans, s'était dégradée avec un effet de ciseau : 20,78 % d'augmentation des dépenses, et 1,20 % d'augmentation des recettes. Cela a impacté le budget 2022, le budget 2023 et le budget 2024. Nous avons vraiment eu du mal à l'équilibrer. Nous avons cherché le plus de sources d'économie possible, et le plus de recettes supplémentaires possible, pour l'équilibrer afin qu'il ne soit pas en autofinancement négatif. Tel était le motif.
Il faut bien être conscient du fait que nous avons eu, pendant 20 ans, une situation extrêmement forte, avec un autofinancement exceptionnel, c'est-à-dire quasiment 20 % d'autofinancement, et en trois ans, il s'est dégradé. L'enjeu est maintenant de remettre les finances de la Commune sur une trajectoire plus favorable, où les dépenses n'augmentent pas plus que les recettes. À ce moment, l'autofinancement se reconstituera petit à petit. Je ne suis pas pessimiste à ce sujet. Nous sommes quand même stabilisés au niveau de l'économie d'énergie et des dépenses de personnel. Le budget 2024 n'a cependant pas été simple à équilibrer.
Voilà le motif. Existe-t-il d'autres demandes de parole ?

M. Lamy — J'entends cela, M. le Maire. Vous savez, je vois par exemple dans les recettes

de fonctionnement que nous avons acheté des locaux commerciaux dans les écoquartiers, qui sont aujourd'hui vides. Je reconnais que la situation n'est pas simple. Je reconnais qu'il n'est pas simple de trouver des locataires aujourd'hui. Je pense aussi par exemple que le 56 avenue de la République est également vide depuis longtemps. Je sais qu'il y a quelques années — je ne sais pas si cela continue—, des demandes de location ont été formulées, y compris à titre précaire sur ce local. Au-delà de cela, je reconnais que, pendant un temps, en tout cas, je connais une artiste qui avait demandé la possibilité de louer ce local il y a quelques années. Vous me direz alors qu'il ne s'agit pas de grand-chose, mais comparé à 1,5 % sur 101 €, je pense qu'une location de trois à quatre mois de ce local compenserait largement cette augmentation. Encore une fois, je ne suis pas choqué que nous fassions cette augmentation. Le discours politique me choque plutôt. Nous pouvons très bien dire dans un discours politique que nous ne nous engageons pas sur certaines choses et que nous verrons chaque année ce qu'il est possible de faire. Il existe encore des moyens de récupérer des recettes. Il est sûr que le château ne nous a pas aidés non plus. Cela a pris du retard. Je pense toutefois que nous pouvons le faire, mais après cela relève de votre choix.

M. le Maire — Je vous remercie, M. Lamy. Existe-t-il encore d'autres demandes de parole ? Non, donc je vais mettre cette délibération au vote. Existe-t-il des votes contre ou des abstentions ? Cela fait cinq abstentions. Je vous remercie.

ADOPTÉ PAR 25 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (M. Lamy Michel, Mme Champigny Marie-Martine, M. Fery Patrick, M. Rolquin Michel, M. Chevillard Jérôme).

6 - Admissions en non-valeur

M. le Maire — Les admissions en non-valeur représentent 13 399 €. Vous avez dans le tableau, en annexe, la liste, année par année. Les 13 399 € s'étalent sur 10 ans : de 2013 à 2023 pour la première feuille, et de 2017 à 2023 pour la seconde feuille, c'est-à-dire rapportées chaque année. Cela faisait longtemps que nous n'avions pas passé d'admissions en non-valeur au niveau du conseil municipal, mais sur ce point, il s'agit du résultat du travail du percepteur du Trésor public qui n'a pas réussi à faire entrer l'argent que nous doivent un certain nombre de personnes pour les raisons qui sont indiquées dans la délibération : insolvabilité, faillite, disparition, indigence, etc. Existe-t-il des questions sur ce sujet ? Non, existe-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 – Demande de Fonds de concours de droit commun 2024 auprès de Tours Métropole Val de Loire

M. le Maire — La demande du fonds de concours est inscrite au conseil municipal concernant le droit de tirage que nous avons pour 2024. Cela s'appelle le fonds de concours de droit commun. Nous avons 271 272 €.
Nous vous proposons de le mettre sur des projets qui seront, selon nous, terminés en 2024 : la première phase de la réhabilitation et de l'extension du Centre de loisirs à La Pinède, d'une part, et la réalisation d'un pump track, d'une autre. Nous mettrions le fonds de concours à 124 000 € sur le

Centre de loisirs et 47 272 euros pour le pump track.
Existe-t-il des questions ? Non, donc je vais le mettre au vote. Existe-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

8 – Frais d'exécution d'un mandat spécial – Jumelage avec Bad Camberg

M. le Maire — Il s'agit d'une délibération concernant les frais de mission des élus et en particulier de Mme Berhouet, qui a conduit récemment la délégation de Chambray-lès-Tours à Bad Camberg. Les frais qu'elle a avancés s'élèvent à 349,80 euros. Elle a pris le train pour aller jusqu'à Francfort et ensuite jusqu'à Bad Camberg. Votre accord est demandé pour que nous remboursions les frais de déplacement et de mission de Mme Berhouet.

M. Lamy — Le voyage était-il bon ? Telle est ma première question. Deuxièmement, il est évident que nous allons rembourser. Par contre, je remarque que depuis 2014, 2015, l'opposition n'a jamais été invitée à représenter la commune dans nos deux villes jumelées. Je sais même qu'un voyage en Afrique a été financé à hauteur de 1 500 euros pour les sanitaires, et j'avais d'ailleurs émis des réserves quant au nombre élevé de billets d'avion par rapport aux coûts réels d'investissement dans le pays en question. Quoi qu'il en soit, je me dis que l'opposition pourrait peut-être un jour représenter notre commune au sein de nos villes jumelées, que je n'ai pas encore eu l'occasion de découvrir, tout comme d'autres de mes collègues.

M. le Maire — D'ici la fin du mandat, nous ne devrions pas retourner en Allemagne puisqu'il nous revient de les inviter. Nous en avons parlé, nous devrions les inviter plutôt en septembre ou début octobre 2025, parce que le mois de mai est très chargé. Nous avons les fêtes municipales et la journée interquartiers. Il est difficile de rajouter un troisième week-end pour nos services municipaux, parce qu'ils sont obligatoirement mis à contribution.
Cette année, une petite vingtaine Estoniens viennent à fin octobre. Il est possible qu'ils nous invitent pour 2025. Si M. Lamy ou l'un d'entre vous sont intéressés pour faire le voyage, il faudra nous le dire à ce moment-là. Nous serons ravis de vous faire découvrir Voru et surtout ce très beau pays d'Estonie. Pourriez-vous nous dire un petit mot concernant votre voyage, Mme Berhouet ?

Mme Berhouet — Le voyage s'est très bien déroulé. J'ai par contre découvert que finalement, les trains allemands arrivaient assez rarement à l'heure, au point que mes hôtes m'ont proposé de me ramener à Francfort au retour pour que la correspondance puisse se faire correctement.
Il s'agissait d'un voyage très agréable parce que nous étions extrêmement attendus. Des familles d'accueil se sont énormément investies. Nous avons pu constater une grande curiosité, beaucoup d'envie et une vraie francophilie de la part de la population. Des personnes et notamment des personnes âgées étaient ravies de parler en français, et seraient ravies aussi d'accueillir des jeunes et de construire des projets dans l'intergénérationnel. Nous sommes repartis avec beaucoup d'ondes positives et nous les attendons avec impatience dès l'année prochaine.

M. le Maire

Vous savez que l'Allemagne compte beaucoup de seniors et à Bad Camberg, beaucoup de seniors seraient désireux de venir découvrir Chambray-lès-Tours et également la Touraine, pas que Chambray-lès-Tours. Il s'agit donc d'un projet d'avenir. Ce jumelage avec Bad Camberg a besoin d'être relancé, la pandémie de Covid-19 étant passée par là. Aussi, les membres créateurs et fondateurs du jumelage qui l'ont porté à bout de bras pendant des années et des années sont malheureusement très âgés actuellement. Certains ont disparu. Un besoin urgent d'un renouvellement générationnel se pose donc. L'enjeu est fort.

Aussi bien à Bad Camberg qu'à Chambray-lès-Tours, les piliers ne sont plus présents, y compris pour les échanges scolaires. Auparavant, nous nous appuyions beaucoup sur le Collège Jean-Philippe Rameau. Il n'existe plus de professeurs d'allemand à Jean-Philippe Rameau, donc plus d'élèves intéressés par les échanges linguistiques. J'ai été obligé d'aller voir les responsables du lycée privé Sainte-Marguerite qui ont répondu présents et nous les avons infiniment remerciés parce que sans eux, plus aucun échange scolaire entre Chambray-lès-Tours et Bad Camberg n'aurait lieu.

Je précise que le lycée Sainte-Marguerite a repris le relais, avec une motivation très très forte et des échanges importants de jeunes qui ont lieu, tous les ans, entre Bad Camberg et Chambray-lès-Tours. Oui, M. Lamy ?

M. Lamy

Je confirme cela, car mes enfants étudient là-bas. En trois ans, nous avons déjà accueilli deux jeunes de Bad Camberg. Il est vrai qu'il s'agit de beaux échanges. Je remarque une vraie volonté des professeurs allemands qui viennent et qui ont une vraie motivation. Je vous remercie d'ailleurs d'être venu. Vous étiez le seul à venir à la réunion d'arrivée des élèves de Bad Camberg. Je trouve qu'il est un peu dommage que vous soyez le seul, de votre majorité, à être venu, parce qu'il s'agit de projets qui sont beaux, intéressants et enrichissants. J'y étais également, nous étions donc deux.

Il est sûr qu'il n'est pas évident pour une école de pouvoir gérer ces jumelages. Je pense cependant que dans les ADN des écoles souvent privées, il existe une vraie envie de gérer ces échanges. Cette gestion n'est pas si simple parce que j'ai aussi fait énormément d'échanges en tant qu'usager et en tant qu'accompagnateur. Je vous remercie en tout cas d'être venu pour accueillir les élèves de Bad Camberg.

M. le Maire

Je vous en prie, M. Lamy. Je vais donc mettre au vote la délibération. Existe-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9- Emplois saisonniers

M. le Maire

Il s'agit de recrutements pour le centre de loisirs : 30 mensualités (16 en juillet et 14 en août). Pour les espaces verts, quatre mensualités : 2 en juillet et 2 en août, comme tous les ans. Le nouvel élément concerne la restauration. Nous proposons quatre contrats pour 200 heures parce que nous avons besoin de nous occuper de la surgélation des surplus de production de légumes de la ferme maraîchère. Nous le faisons depuis l'an dernier.

Existe-t-il des questions ? Nous le mettons au vote. Existe-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie. Je laisse maintenant la parole à Mme Berhouet pour le désherbage de la médiathèque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE

10- Désherbage d'ouvrages de la Médiathèque

Mme Berhouet

Je vous soumets deux délibérations concernant la médiathèque. La première concerne l'autorisation de déclassement d'ouvrages. Je vous informe donc qu'afin de favoriser une mise en valeur des ouvrages de la médiathèque et de réguler les collections, il est nécessaire de retirer du fonds certains ouvrages. Il s'agit d'ouvrages usagés, d'ouvrages obsolètes ou qui, par exemple, ne sont jamais empruntés pendant plusieurs années. Cela se réalise donc dans le cadre du récolement. Le dernier a eu lieu en avril. Les ouvrages sont donc rayés de nos livres d'inventaire, puis donnés à des associations et à des écoles ou sinon, en dernier recours, pilonnés, c'est-à-dire détruits et recyclés. Les moins abîmés sont conservés par le service, avec l'objectif qu'ils fassent l'objet d'une vente ultérieure. Il s'agit donc de l'objet de la seconde délibération. Certains ouvrages appartenant au répertoire classique sont remplacés avec des éditions plus récentes.
La liste des ouvrages pilonnés peut être consultée à la médiathèque dans le mois suivant la délibération du Conseil municipal autorisant l'opération.

Considérant que la procédure d'élimination ou de désherbage d'ouvrages communaux nécessite une autorisation municipale, vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sport, Jumelage, Vie associative et Démocratie locale en date du 20 décembre 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise M. Le Maire à procéder à l'élimination des ouvrages, selon la liste établie ;
- précise que la liste des ouvrages est consultable à l'accueil de la médiathèque.

M. le Maire

Je vous remercie, Mme Berhouet. Existe-t-il des questions ? Je vais mettre au vote la délibération.
Existe-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - Vente de documents exclus des collections de la Médiathèque

Mme Berhouet

Il s'agit de la suite logique de ce désherbage. Je vous informe que la médiathèque propose d'organiser une vente publique de documents exclus des collections et à destination des particuliers, sous la forme d'une braderie dont la première édition aura lieu en juin 2024.
Le but de cette vente est de pouvoir donner une seconde vie à certains des ouvrages éliminés des collections de la médiathèque au cours des opérations régulières de désherbage. Les ouvrages concernés présentent tous un état physique correct, mais ont un contenu ne correspondant plus à la demande du public en bibliothèque. Il peut s'agir :

- de documents aux contenus datés et obsolètes, n'offrant plus aux lecteurs un état à jour de la recherche ;
- d'ouvrages défraîchis dont la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse ;
- d'ouvrages dépassés dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapport aux besoins ;

- de documents ne correspondant plus à l'actualité ni à la demande du public.

L'usage de ces documents en bibliothèque ayant modifié leur apparence, avec la couverture plastifiée, les tampons, les côtes et les pictogrammes, leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même avec celui d'occasion. La vente sera proposée uniquement à destination des particuliers. Cette vente étant à destination du plus grand nombre, les recettes seront versées au budget général de la collectivité, et il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

- 1 euro par document pour les livres et CD,
- 50 centimes par magazine ou périodique.

Je vous précise que nous n'envisageons pas de mettre à la vente des DVD, parce qu'en général, nous les retirons de notre collection lorsqu'ils sont vraiment dégradés. Les pistes ne sont plus lisibles, et en plus, des droits vidéographiques spécifiques nous empêchent de les mettre en vente.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter l'organisation d'une vente publique à des particuliers des ouvrages désherbés, dans les conditions indiquées ci-dessus, du samedi 22 juin au samedi 29 juin 2024 inclus, aux heures d'ouverture habituelles par les agents du service, et dans l'espace salle de conférence du bâtiment. Pour ce faire, un arrêté de régie exceptionnel sera rédigé. Nous allons donc avoir la possibilité de mettre en vente près de 7 000 documents. Il s'agit du fruit de plusieurs récolements, et non pas seulement le fruit du dernier récolement.

Vu l'avis favorable de la Commission culture en date du 20 mars 2024, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'organisation d'une vente publique à des particuliers des ouvrages désherbés, dans les conditions indiquées ci-dessus, du samedi 22 au samedi 29 juin 2024 inclus, aux heures d'ouverture habituelles par les agents du service, dans l'espace salle de conférence de la médiathèque.

M. Lamy — Je suis d'abord ravi de cette proposition, parce que durant le précédent mandat, j'étais dans la commission culture, et je ne comprenais pas pourquoi nous ne pouvions pas faire ce que vous êtes sur le point de faire. J'ai posé plusieurs fois la question et il m'a été répondu que cela n'était pas possible, qu'il est interdit de le faire, etc. Je savais que lorsque l'on faisait du désherbage, les associations pouvaient venir chercher ces livres gratuitement, mais je trouvais dommage de finir sans avoir la possibilité d'offrir, même à un prix modique, ces ouvrages à un public chambraisien, par exemple. Nous allons enfin voir cette délibération, cela me fait très plaisir, parce que je l'ai demandé plusieurs fois dans le dernier mandat. Cela prouve qu'à l'impossible nul n'est tenu, puisque finalement, nous y arrivons, je vous en félicite.

M. Le Sourne — Il s'agit simplement d'une observation concernant le désherbage d'ouvrages. Je me dis que pour ceux qui partiraient en destruction, ne pourrions-nous pas récupérer certains ouvrages qui sont en bon état, pour alimenter les boîtes à livres de la Ville ? Pour les personnes inscrites à la médiathèque, ces ouvrages ne sont pas forcément sollicités, mais il est possible que pour tout le public en visite, cela puisse être intéressant. Vous êtes-vous posé cette question ?

Mme Berhouet

Le livre désherbé aura déjà plusieurs possibilités pour trouver des preneurs. Nous l'avons dit : les associations et les écoles. Une vente aura également lieu. Nous ne savons pas si nous allons réussir à vendre les 7 000 ouvrages, nous verrons. Il s'agit aussi d'un test, puisque nous le faisons pour la première fois.

Nous pouvons penser tout de même que l'ouvrage qui ne trouve pas de preneur, au niveau de ces différents circuits, n'intéresse finalement plus personne. Il s'agit d'un sujet d'expert. Il revient à l'équipe de la médiathèque d'avoir cette expertise, puis de dire, finalement, qu'il faudrait donner encore une chance à cet ouvrage qui n'a pas trouvé de preneur, et nous allons essayer de le confier aux bénévoles, aux personnes volontaires, parce que les boîtes à livres fonctionnent comme cela. N'oublions pas que les boîtes à livres subsistent grâce aux initiatives citoyennes, et donc cela ne relève pas des prérogatives de la médiathèque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME

12 - Approbation de la Convention intercommunale d'Attribution (CIA) 2024-2029 et du plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) 2024-2029

M. le Maire

M. Chandenier devait la présenter. Je ne vais pas vous lire tout le document. Je sais en tout cas que cela a été approuvé à la Métropole sans aucun problème particulier. Cette convention existe déjà. Nous ne sommes donc pas dans la création d'une nouveauté. Il s'agit d'un renouvellement.

Pour les communes, très peu d'incidences sont à noter. Nous remarquons une volonté, malgré tout, de cette convention, d'inciter à ce que les attributions qui sont faites en matière de logement social soient beaucoup plus rapides lorsque des logements sociaux se libèrent, parce que du turnover se produit tout de même. Les communes sont donc incitées à répondre dans des délais beaucoup plus rapides pour faire des propositions de personnes lorsque des logements sociaux se libèrent.

Si les communes n'étaient pas réactives dans les délais indiqués — je crois qu'il s'agit d'un mois —, le bailleur social pourrait reprendre la main. Cela a un petit peu fait peur à certains CCAS. Cela va quand même dans l'intérêt des demandeurs, c'est-à-dire des personnes qui cherchent à se loger.

Plus de 10 000 personnes au niveau de la Métropole sont inscrites sur le fichier de la demande de la métropole. Voilà ce que je peux vous dire. En tout cas, le processus s'est déroulé sans aucune difficulté particulière au niveau de la Métropole et des communes.

Mme Champigny

J'ajouterai que cela permet aussi aux bailleurs sociaux de ne pas avoir de vacances et de maintenir un équilibre financier plus important parce que, très souvent, des logements restent vacants pendant cinq à six mois.

M. Lamy

Nous parlons toujours de la gestion en flux. Pour notre commune, je ne parle pas des autres communes, nous étions bons élèves à Chambray-lès-Tours, mais avec cette gestion en flux, nous l'avons bien vu, nous l'avons vu en commission, nous en parlons régulièrement, nous avons perdu des attributions à Chambray-lès-Tours en tant que commune. Qui connaît cependant le mieux ses habitants que le CCAS, les élus et les services

municipaux ? À mon avis, il ne s'agit pas des bailleurs sociaux, mais d'abord des communes. Il s'agit alors d'une bonne nouvelle pour certaines communes qui ne faisaient pas leur travail. Pour les communes qui faisaient cependant bien leur travail comme Chambray-lès-Tours, et je vous félicite sur tous ces sujets, nous y perdons en termes d'affectation. Nous ne sommes pas loin de diviser par deux le nombre d'attributions possibles à l'année, ou un peu moins. Je ne l'ai plus en tête, mais nous avons perdu en tout cas. Pour Chambray-lès-Tours je trouve qu'il ne s'agit pas forcément d'une bonne nouvelle.

M. le Maire — Cela nous oblige à être beaucoup plus réactifs. Comme l'a justement souligné Mme Champigny, des logements sociaux restent vacants trop longtemps. Cette convention de gestion en flux vise à contraindre les communes à être prêtes à proposer des candidats dans un délai court, d'un mois, dès qu'un logement se libère. Autrement, le bailleur attribuera le logement à un autre candidat.

Mme Champigny — J'ajouterai que quand M. Larcher est venu, il a analysé la situation en disant qu'il serait souhaitable, en particulier pour les logements neufs, que cela soit aux mains du maire et non plus à ceux des bailleurs, surtout que c'est la commune qui maîtrise les constructions. Je pense donc qu'il s'agirait d'un élément à demander et sur lequel il faut insister.

M. le Maire — Cela fait partie des projets de loi de réforme du logement social que le Gouvernement a annoncés : renforcer le rôle des maires en matière d'attribution. Il s'agit d'une mesure fortement soutenue par l'Association des Maires de France. Une autre mesure est plutôt contestée : inclure le LLI dans le logement social parce que le LLI n'est pas du logement social. Il s'agit de logement locatif, un peu comme les logements qui sont loués dans le cadre du Pinel. Il existe des plafonds de ressources pour les bénéficiaires, mais les bénéficiaires ne sont pas forcément des personnes défavorisées. Voilà pourquoi le LLI fait partie aujourd'hui des sujets à polémique. Le renforcement des maires — des CCAS dans la pratique — constitue en revanche une très bonne chose. Nous verrons concrètement par la suite comment ils vont écrire la loi et les décrets d'application.

Mme Champigny — Quand une attribution des logements se produit, des numéros uniques sont attribués et nous ne les distinguons pas forcément. Cela a été fortement contesté lors d'une réunion à laquelle j'ai assisté concernant le fait que les personnes ne connaissent pas les dossiers. Nous pouvons parfois avoir des confusions et notamment nous retrouver sur une commune avec des personnes qui ne sont pas forcément « désirables ». Il s'agit donc d'un problème.

M. Vallée — Je voulais dire que M. Lamy, vous avez bien écouté M. Chandenier, moi aussi, parce que cela nous a valu de nombreux échanges en commission urbanisme où nous avions au départ un peu de mal les uns et les autres à comprendre où nous allions en venir. Je remercie M. Chandenier d'avoir fait ce travail de pédagogie. Je voulais juste rappeler qu'il a souligné qu'un bilan sera fait au niveau de la Métropole et que lors de ce bilan, nous pourrions voir les différentes situations des communes et effectivement, nous sommes plutôt dans les bons élèves. À ce moment, les bons élèves pourront probablement intervenir sur le sujet.

M. le Maire

En l'absence d'autres remarques, je vais mettre la délibération au vote. Existe-t-il des votes contre ou des abstentions ? Cela fait donc cinq abstentions. Je vous remercie. La délibération suivante est retirée, car l'avis des domaines n'a pas été obtenu ni sollicité.

ADOPTÉ PAR 25 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (M. LAMY MICHEL, MME CHAMPIGNY MARIE-MARTINE, M. FERY PATRICK, M. ROLQUIN MICHEL, M. CHEVILLARD JEROME).

13- Cession de la parcelle AX 141 Allée des Tilleuls

M. Vallée

La délibération suivante porte sur la cession de la parcelle AX141 située à l'allée de tilleuls. La situation est complexe pour cette parcelle, puisque cette parcelle correspond à une bande enherbée qui se situe sur la propriété d'anciennement AVIS, au carrefour juste à côté.

Il se trouve que M. Perron, la personne qui a racheté la maison où était située AVIS, a entretenu cet espace vert et également la haie qui était à côté pendant 25 ans. M. Perron a un peu étudié le dossier et a trouvé surprenant que cette parcelle soit intégrée à la copropriété. Il a fait des recherches, puisque la copropriété englobe à la fois la maison AVIS, mais également tous les appartements derrière. Il s'est aperçu que cette parcelle appartenait à la commune. Ce genre de problème est déjà arrivé. Il est revenu vers nous en nous demandant d'entretenir la parcelle. Il l'entretient toujours pour l'instant. Je l'ai signalé pour que le service environnement entretienne la parcelle.

Un autre problème concerne le fait qu'il voulait clôturer sa parcelle puisqu'il s'est aperçu que la partie enherbée ne lui appartenait pas. Quand il a voulu clôturer la parcelle, le bitume était déjà fait pour le parking, la bande de béton était faite aussi et la limite de propriété était exactement sur la bande de béton et sur le bitume. Il était nécessaire qu'il nous achète une petite bande enherbée afin de lui permettre de poser une clôture.

Dans le but de lui rendre service et de le remercier également d'avoir entretenu la bande enherbée pendant 25 ans, la commune a émis un avis favorable. Il s'agit de 14 m² qu'il va nous racheter. Il va nous payer 1 600 euros, en plus des frais de bornage et de géomètre. Il revient désormais à la commune d'entretenir cet espace vert et d'entretenir également la haie.

Concernant la haie, il faudra que nous évaluions l'utilité de la garder ou pas, parce qu'elle est quand même très vieillissante. Il est donc proposé au Conseil municipal de céder la parcelle AX141 d'une superficie de 14 m² au prix de 1 600 euros hors taxe au profit de M. et Mme Perron.

Vu le Code général des collectivités, vu l'avis du domaine, et vu l'avis de la Commission urbanisme et vie économique, considérant que cette session permet à M. et Mme Perron d'implanter une clôture le long de la bordure du parking situé sur la parcelle AX118, leur appartenant, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la cession de la parcelle ;
- autorise M. le Maire à signer les actes et tous les documents y afférents et demande à ce que Maître Griguer, notaire à Chambray-lès-Tours, soit chargé de représenter la ville de Chambray-lès-Tours.

M. Lamy — Je viens de voir que nous avons abandonné une deuxième résolution : l'acquisition de la parcelle AM549 située au 2 carrefour du 11 Novembre. Je trouve concrètement que pour 25 ans de bons et loyaux services d'entretien, de désherbage, de nettoyage et de remise en état de cette parcelle, nous aurions pu lui offrir les 14 m², ou le faire à l'euro symbolique. Je trouve qu'il faut faire un geste plus important.

M. Vallée — Aucune contestation de sa part n'est à noter. Il a été tout à fait d'accord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - Création d'une servitude de passage sur la parcelle ZB 34

M. Vallée — Par courrier, en date du 3 janvier 2023, Maître Olivier Tardo-Dino, notaire à Montbazon, a sollicité la commune dans le cadre d'une vente de parcelles en nature de bois, détenue en indivision par Mmes Jamet et Jorland, située à La Coudre. La Coudre se trouve en face de notre cimetière municipal.

Deux des parcelles concernées, la AY31 et la ZB1, sont enclavées et l'accès se fait par la parcelle cadastrée, section ZB34, appartenant à la commune de Chambray-lès-Tours. Cette parcelle est classée en nature de chemin, conformément à l'acte notarié en date du 10 août 2000, fourni par Maître Olivier Tardo-Dino. Afin de régulariser la vente, Maître Olivier Tardo-Dino a demandé à la commune si elle acceptait de consentir une servitude de passage.
Il est vrai que pour la personne qui a acheté, il est quand même problématique d'acheter un bien sans pouvoir y avoir accès. Il est ainsi proposé de concéder une servitude de passage sur la parcelle ZB34 au bénéfice des parcelles AY31 et ZB1, appartenant à Mme Josette Robin, épouse Jorland et Mme Jeannine Robin, veuve Jamet. Vu le Code des collectivités territoriales, vu le courrier de Maître Olivier Tardo-Dino, vu l'avis de la commission urbanisme, considérant que cette création de servitude de passage permet l'accès aux parcelles AY31 et ZB1, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création d'une servitude de passage, précise que cette servitude s'effectuera sous forme d'acte notarié, que les frais d'acte et autres frais afférents seront à la charge des acquéreurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SERVICES TECHNIQUES

16- Groupement des conventions pour le groupement de commandes et la coordination des travaux nécessaires à la réalisation de la 2e ligne de tramway et de ses composantes sur le territoire métropolitain

M. Couillandeau — Il est précisé à l'Assemblée que la construction du tramway impose des contraintes techniques pour l'ensemble des réseaux existants sur l'itinéraire retenu. La création d'une plateforme dédiée à la circulation des rames du tramway implique en effet soit un approfondissement, soit un déplacement, soit une dissimulation, soit la mise en place d'une protection des réseaux ou le comblement des réseaux présents dans son emprise.

Le projet de construction du tramway nécessite également de modifier les réseaux présents pour les adapter à la nouvelle configuration urbaine : dissimulation, renforcement, etc.

Tours Métropole Val de Loire, le Siel et l'ensemble des propriétaires ou concessionnaires de réseaux, engagés contractuellement avec le groupement Transamo - la SET maître d'ouvrage délégué, agissant au nom et pour le compte du Syndicat des mobilités de Touraine dans la procédure de déviation et modification des réseaux nécessaires à la réalisation de la deuxième ligne de tramway sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire, envisagent une organisation commune des interventions de chacun des occupants et des exploitants de réseau.

La coordination des interventions dans le temps et l'espace représente un intérêt non seulement financier, car elle permet des économies d'échelle, mais également au regard du planning de réalisation et de la gêne occasionnée aux riverains. Il est donc souhaitable de se regrouper pour mutualiser les prestations équivalentes.

Conformément à l'article L2113-6 du Code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés.
Un groupement de commandes peut également être constitué aux mêmes fins, entre un ou plusieurs acheteurs et une ou plusieurs personnes morales de droits privés qui ne sont pas des acheteurs soumis au Code de la commande publique. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité, en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, une convention constitutive du groupement signée par ses membres définit les règles de fonctionnement du groupement.

En conséquence, les partis souhaitent réaliser certains de leurs achats en commun dans le cadre d'une convention de groupement des commandes. En considération de ce qui précède, les partis se sont rapprochés et ont convenu les dispositions générales suivantes.
Tours Métropole Val de Loire, le Sieil, Enedis, GRDF, Orange, Bouygues Telecom, SFR, les communes de Tours, Joué-lès-Tours, Chambray-lès-Tours, La Riche, SCBC et Dalkia souhaitent faire réaliser les prestations précitées par les mêmes entreprises, notamment afin d'assurer une cohérence globale des travaux et de réaliser des économies d'échelle.

Les parties souhaitent donc signer simultanément la convention générale et la convention technique pour le groupement de commandes et la coordination des travaux nécessaires à la réalisation de la deuxième ligne de tramway et de ses composantes sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, vu le Code de la commande publique, vu l'avis de la commission transition écologique en date du 16 mai 2024, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- autorise l'adhésion de Tours Métropole Val de Loire au groupement

de commandes entre le Sieil, Enedis, GRDF, Orange, Bouygues Telecom, SFR, les communes de Tours, Joué-lès-Tours, Chambray-lès-Tours, La Riche, SCBC et Dalkia ;

- accepte que Tours Métropole Val de Loire soit désignée comme coordinatrice du groupement de commandes ;
- approuve les termes de la convention générale pour le groupement de commandes et la coordination des travaux nécessaires à la réalisation de la deuxième ligne de tramway et de ses composantes sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire, jointe en annexe ;
- approuve les termes de la convention technique pour le groupement de commandes et de la coordination des travaux nécessaires à la réalisation de la deuxième ligne de tramway et de ses composantes, jointe en annexe ;
- autorise, M. le Maire, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17- Dénomination de voiries – correctif

M. Couillandeau — Nous avons fait une délibération pour la dénomination de certaines rues de l'écoquartier. Une coquille s'est glissée sur la dénomination de l'allée Arlette Nougarède qui a été présentée comme allée Arlette Norgarede dans la délibération. Il est donc proposé de modifier cette coquille sur le nom.

M. le Maire — Je vous remercie. Existe-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois aucun. Nous en avons donc terminé avec l'ordre du jour.

Vous avez en annexe la liste des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal. Je voulais vous donner la date du prochain Conseil qui ne sera pas celle que nous avons fixée dans le calendrier puisque nous allons faire un Conseil municipal supplémentaire en juin : le mardi 11 juin à 20 h. Il s'agira d'un Conseil qui devrait être assez court puisque Mme Mélanie Pérignon m'a fait part de son souhait de démissionner du Conseil municipal et, donc, de sa fonction d'adjointe pour des raisons strictement personnelles. Durant ce Conseil municipal, il nous faudra installer le conseiller ou la conseillère qui la remplacera, puis procéder à l'élection de l'adjointe qui la remplacera. Je dis bien « adjointe » au féminin, puisque la parité est obligatoire dans le bureau municipal des adjoints. Comme elle a souhaité que sa démission prenne effet au premier juin, nous sommes tenus dans les 15 jours de réunir le Conseil municipal. C'est pourquoi nous avons choisi le mardi 11 juin. L'ordre du jour est terminé. Je vous remercie de votre participation.

M. Le Sourne — Afin d'être précis et exact, je tiens à préciser que votre question concernait le nombre d'itinéraires cyclables structurants. Il s'agit en réalité de 13 itinéraires cyclables. Pour la ville de Chambray-lès-Tours, deux itinéraires sont concernés : l'itinéraire 2 et l'itinéraire 4.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Clôture de la séance à 21h43.

La Secrétaire **Le Maire,**

Anaïs BEDET **Christian GATARD**